



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Caen pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**E4A
TBPA**

CORRIGÉ

TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS

Note aux correcteurs

- Le présent corrigé est donné à titre indicatif.
- D'autres réponses sont possibles. Il appartient à l'examineur de les apprécier en fonction des justifications données par le candidat.
- Ce sujet a été élaboré à fin septembre 2008 en tenant compte de l'environnement technique et fiscal en vigueur à cette époque.
- Certains candidats tiennent naturellement compte des évolutions récentes : il convient bien évidemment de les suivre dans leur raisonnement.

Code épreuve		Durée : 3 H 00	Spécialité : BANQUE	
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	CORRIGÉ	Coefficient : 5	Épreuve : TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS	
		SESSION : 2009	N° du Sujet : 09AE4A	Page : 1/7

► **QUESTION 1** (6 points) a) 1 point b) 2 points c) 1 point d) 1 point e) 1 point

a) *Quelles caractéristiques doivent posséder le ou les placements susceptibles d'accueillir la somme de 180 000 € reçue par votre cliente ?*

Cette somme étant affectée à court terme à une acquisition immobilière, les placements doivent être disponibles sans entraîner de contraintes particulières (pénalités contractuelles et/ou fiscales).

Par ailleurs, ils doivent être sans risque et, si possible, sans frais.

b) *Réalisez et justifiez une proposition de placement.*

Note aux correcteurs

Concernant l'allocation des 180 000 €, l'essentiel réside dans l'analyse du patrimoine existant et une optimisation certaine. La question a pour but de vérifier que le candidat ne se contente pas d'un placement en Compte A Terme (CAT), par exemple, sans analyse.

La connaissance des mécanismes bancaires (point de vue des banques et actions des pouvoirs publics) sera remarquée.

Il convient avant tout de faire un état des lieux des avoirs de la cliente : nature, fiscalité et échéances éventuelles.

La première optimisation est de compléter le **Livret de Développement Durable (LDD)** de 2 000 € jusqu'à son plafond de 6 000 € (épargne disponible, sans risque et nette de toute fiscalité).

Ouverture d'un Livret d'Épargne Populaire (LEP) au plafond soit 7 700 euros.

Dans le même ordre d'idée, le **PEL** pourra être plafonné par un versement de 55 200 € (61 200 – 6 000). Cette solution permet de compléter les droits à prêts tout en bénéficiant d'une épargne défiscalisée et disponible sans pénalité (plan de plus de 4 ans).

Le surplus, soit 115 100 €, devra être placé en premier lieu sur un **Livret A** (15 300 €), ensuite vers un **Compte Sur Livret (CSL)**, un **Compte A Terme (CAT)** ou des **OPCVM monétaires**. Elle peut également ouvrir un **Livret A** à son fils mineur.

c) *Madame LISTEL a entendu parler d'un abattement de 1 525 € concernant la fiscalité de certains revenus de placement. D'après vous, pourra-t-elle en bénéficier en cas d'ouverture d'un compte sur livret ? Précisez le régime fiscal de ce compte.*

Non, elle ne pourra pas bénéficier de cet abattement sur ce compte, en effet, cet abattement concerne uniquement les dividendes d'actions.

Le régime fiscal du CSL : les prélèvements sociaux (11 %) sont prélevés à la source par la banque. Les intérêts sont ensuite imposables selon deux possibilités :

- **option brute** : inscription des intérêts dans la déclaration des revenus du foyer fiscal, en fonction du taux marginal d'imposition,
- **option nette** : prélèvement libératoire de l'impôt par l'établissement financier teneur du compte au moment du versement des intérêts, taux 18 %.

d) *Concernant son fils Julien, votre cliente souhaiterait l'ouverture d'un Livret Jeune. Est-ce possible ? Quels avantages présente cette formule d'épargne pour nos clients ? Citez-en au moins trois.*

Julien ayant **plus de 12 ans et moins de 25 ans**, l'ouverture d'un Livret Jeune est tout à fait possible (un par personne).

Pour les clients, compte tenu de ses caractéristiques, le Livret Jeune répond parfaitement aux besoins de :

- **liquidité** : fonds disponibles immédiatement,
- **commodité** : facilité d'utilisation,
- **sécurité** : l'épargnant est assuré de retrouver à tout moment les sommes placées,
- **rentabilité** : rémunération actuellement supérieure à l'inflation et au moins égale à celle du Livret A,
- **fiscalité** : exonération totale sur les intérêts.

e) *Citez les produits d'épargne règlementés de base.*

- Plan d'Épargne Logement (PEL),
- Compte d'Épargne Logement (CEL),
- Livret A (ou Livret Bleu),
- Livret de Développement Durable (LDD),
- Livret d'Épargne Populaire (LEP).

CRDP de l'académie de Caen

▶ **QUESTION 2** (5 points) a) 1 point b) 2 points c) 1 point d) 1 point

- a) Madame LISTEL détient sur son compte-titres l'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) « FCP Actions Monde ». Elle vous demande si ce même OPCVM pourrait être souscrit dans le cadre d'un PEA. Expliquez votre réponse, (fiche détaillée de l'OPCVM en annexe).

Non, cet OPCVM ne peut pas faire partie d'un PEA. Il est en effet composé de moins de 75 % d'actions de sociétés ayant leur siège dans un pays de l'Union Européenne.

- b) De façon générale, quels avantages présente pour un client la souscription de parts d'OPCVM ?

Des avantages non négligeables peuvent être mis en avant :

- **délégation de gestion** à un « spécialiste de marchés » (gérant de l'OPCVM),
 - **diversification du risque** par l'investissement sur un panier de titres,
 - **accessibilité, possibilité d'achats programmés** par le développement quasi-généralisé de la décimalisation des OPCVM,
 - **liquidité** assurée par la société de gestion,
 - possibilité d'investissement adaptée à la clientèle grand public,
 - réglementation AMF importante.
- c) Calculez la valorisation du compte-titres de votre cliente en complétant le tableau de l'**annexe II** (cette annexe est à rendre avec la copie). De façon synthétique, commentez la composition de ce portefeuille.

Note aux correcteurs

Seules les grandes lignes d'une analyse de portefeuille sont attendues. Le nombre de ses lignes est volontairement réduit. La valorisation correcte de la ligne obligataire sera recherchée.

Voir **annexe II** complétée.

Ce portefeuille est relativement **équilibré** entre actions et obligations. L'**OPCVM** apporte une diversification **géographique**. A noter un risque sectoriel sur les lignes actions (pôle énergie)

- d) En cas de cession des deux lignes EDF et GDF, quels sont les éléments indispensables pour saisir un ordre de bourse ?

Les éléments indispensables pour saisir un ordre de bourse sont :

- **numéro de compte** sur lequel les titres sont déposés,
- **sens** de l'opération (ici vente),
- code valeur (code **ISIN**) et libellé (concordance à vérifier),
- **quantité** de titres à négocier,
- **validité** de l'ordre,
- **type d'ordre** et éventuel cours et/ou seuil limite ;
- mode « **comptant** » ou avec **Service à Règlement Différé (SRD)**.

► **QUESTION 3** (5 points) a) 1 point b) 3 points c) 1 point

a) Justifiez la possibilité de l'utilisation des droits à prêt « épargne logement » dans le dossier de Madame LISTEL.

S'agissant de la future **résidence principale** de Madame LISTEL, un prêt « épargne logement » est tout à fait possible, d'autant plus que son PEL est arrivé à échéance.

b) Votre cliente vous demande dans un premier temps une simulation de prêts sur une durée identique. Établissez à l'aide de l'**annexe III**, un plan de financement complet sur 12 ans en calculant les charges de remboursement. Ces charges sont-elles compatibles avec les normes en vigueur à la BNN ?

Plan de financement

investissements		Ressources	
Acquisition	200 000	Apport	180 000
Travaux	20 000	Prêts	55 000
Frais	15 000		
Total	235 000	Total	235 000

Détermination de la mensualité maximale

Charges mensuelles		Revenus mensuels	
Prêt « auto »	150	Salaire	1 450
		Pension	100
Total	150	Total	1 550

Note aux correcteurs

Acceptez un raisonnement sans la prise en compte de la pension, l'incidence de celle-ci étant minime

Mensualité maximale : $(1\,550 \times 30\%) - 150 = 315 \text{ €}$.

Le versement du loyer s'arrêtera et il ne constitue donc pas une charge à retenir.

Détermination de la durée et des montants des financements

Durée	Prêt Epargne Logement		Prêt Immobilier Ordinaire		Mensualité totale	Endettement
	Montant	Mensualité ADI incluse	Montant	Mensualité ADI incluse		
12 ans	31 900	290,74	23 100	220,58	511,32	42,66 %

Un financement sur une durée de **12 ans** ne respecte pas les normes en vigueur à la BNN. La fin prochaine du prêt « auto » autorisera une marge de manœuvre en matière d'endettement.

c) *Sans effectuer de calcul, quelles solutions seraient envisageables pour respecter les normes BNN ?*

- Modulation de la durée du prêt épargne logement,
- Allongement de la durée du prêt ordinaire,
- Autre possibilité, augmentation du montant de l'apport personnel.

► **QUESTION 4** (4 points)

a) 1 point

b) 1 point

c) 2 points

a) *Madame LISTEL vous affirme que son contrat d'assurance vie est un placement sans risque. Qu'en pensez-vous ?*

Tout dépend de la nature de son investissement.

Oui, si son contrat est fait sur un **support « euros »**, il s'agit d'un placement garanti.

Oui ou Non, selon le type de support en unités de compte choisi par la cliente.

b) *Julien est seul bénéficiaire de ce contrat. Dans l'hypothèse du décès ce jour de sa mère, percevra-t-il la valorisation du contrat en exonération de droits de succession ? Expliquez votre réponse.*

Oui, les versements ont été effectués par Madame LISTEL avant l'âge de 70 ans. Par conséquent, les capitaux transmis bénéficient de l'abattement de 152 500 € en vigueur.

c) *Madame LISTEL s'étonne de l'importance des frais prélevés sur son contrat d'assurance-vie et vous demande la rétrocession de ces frais. Que faites-vous ? Justifiez votre réponse.*

La tarification propre à l'assurance vie se partage principalement en **frais sur versements**, ou « droits d'entrée », et en **frais de gestion**. Les frais de gestion reviennent à l'organisme gestionnaire du contrat et, de fait sont quasiment incompressibles. Les frais sur les versements peuvent être modulés en fonction de la qualité de la relation et des montants investis.

Il est donc possible d'effectuer un geste commercial sur les frais de versement de Madame Listel.

DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE

COMPOSITION DE L'OPCVM : FCP ACTIONS MONDE	
VENTILATION SIMPLIFIÉE DE L'ACTIF (%)	
Actions et valeurs assimilées	82,74
- Actions internationales	1,40
dont : - Afrique	27,54
- Amérique	7,28
- Asie	32,96
- Europe	13,56
- Pacifique	
Obligations et valeurs assimilées	8,27
Bons du Trésor autres TCN	
Titres d'OPCVM	3,80
Autres valeurs mobilières	0,75
Acquisitions et cessions temporaires de titres (pensions livrées, prêts/emprunt de titres)	1,95
Disponibilités	2,49
TOTAL DE L'ACTIF en milliers d'euros	450 700,00
Valeur de la part :	215,00 €
Dernier revenu distribué	Néant

COMPTE-TITRES DE MADAME LISTEL

VALEURS	Nominal	Quantité	Prix d'achat moyen	Dernier cours	Coupon couru	Valorisation	± Value potentielle
<u>Actions</u>							
EDF		50	45,10	54,62		2 731,00	+ 476,00
GDF		50	28,60	37,48		1 874,00	+ 444,00
<u>Obligations</u>							
BNN 5 % 07/17	1 000	5	100 %	98,05 %	4,63 %	5 134,00	+ 134,00
<u>OPCVM</u>							
FCP Actions Monde		5	235,00	215,00		1 075,00	- 100,00
TOTAUX						10 814,00	+ 954,00

Les obligations ont été souscrites à l'émission.
Les frais de courtage seront négligés. Les cours indiqués sont fictifs.